

Le service de renseignement à la troupe

Autor(en): **Perret, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **86 (1944)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-650345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le service de renseignements à la troupe

J'intitule intentionnellement cet article ainsi, afin de bien marquer qu'il s'agit du service de renseignements des corps de troupe et non de celui de l'armée et des unités d'armée. Les officiers de renseignements des corps de troupe ont en effet encore tendance à oublier la différence essentielle qui existe entre ces deux services et je crois utile de préciser d'abord en quoi consiste cette différence.

Le *service de renseignements à la troupe*, ou des corps de troupe, a pour but d'informer le commandant du corps de troupes :

1. sur la situation tactique, matérielle et morale de sa propre troupe ;
2. sur celle des troupes voisines, à sa droite et à sa gauche, devant et derrière lui ;
3. sur celle de l'ennemi, sur son attitude et sur ses méthodes de combat, sur l'effet de ses armes ;
4. sur le terrain, sa configuration, les couverts qu'il offre, ses ressources et sa praticabilité.

Il fournit donc au commandement des renseignements d'ordre essentiellement *tactique*.

Au contraire, le service de renseignements de l'Armée et, en partie, celui des unités d'armée s'efforce de renseigner le haut commandement sur la situation générale, autant politique que stratégique. Il lui fournit les éléments dont il a besoin pour prendre des décisions de caractère stratégique ou opératif, voire politique et économique.

Il y a ainsi une distinction très nette à faire entre les méthodes de travail des officiers de renseignements et leurs

aides, selon qu'ils se trouvent à l'un ou l'autre des échelons du service de renseignements. Leur formation doit donc également procéder de principes différents. On peut dire, pour simplifier, que le service de renseignements à la troupe travaille le renseignement par le bas, ou de bas en haut, tandis qu'aux échelons supérieurs il le travaille par le haut ou de haut en bas. En période de paix ou de neutralité armée, il est clair que c'est le service de renseignements de l'Armée qui fait le travail principal, le résultat de ce travail étant diffusé de haut en bas tandis qu'au contraire, à la guerre, ce sera le service de renseignements des corps de troupe qui aura la charge principale de fournir de bas en haut des renseignements au commandement supérieur sur ce qui se passe sur le front de combat. Etant au contact de l'ennemi il disposera du reste de nombreuses sources de renseignements qui n'existent pas aujourd'hui.

Le travail actuel des officiers de renseignements s'en trouve quelque peu faussé parce qu'ils ne disposent précisément pas des sources de renseignements qui devraient constituer l'essentiel de leur activité. Une exception doit être toutefois faite pour ceux d'entre eux qui sont attribués aux corps de troupe placés à la frontière même, donc au contact de l'étranger par l'*observation*. - Ces officiers de renseignements-là ont partiellement l'occasion de chercher, d'apprécier et de diffuser des informations comme ils auraient à le faire à la guerre.

L'instruction du service de renseignements en temps de paix sera ainsi toujours difficile, car elle exige des cadres et de la troupe une faculté d'imagination spéciale. Il est toutefois possible de remplacer en partie l'ennemi manquant, de créer les incidents et l'ambiance de la guerre propres à faire travailler tous les organes du service de renseignements à la troupe. Je crois devoir souligner à ce propos que les images de manœuvres faussent souvent l'image qu'il faut se faire de la réalité parce que nos organes du service de renseignements voient en face d'eux un ennemi représenté par nos propres troupes, c'est-

à-dire ne disposant pas des armes d'un ennemi réel et ne se comportant pas comme celui-ci le ferait.

L'ORGANISATION ET LE PERSONNEL.

Tous les corps de troupe combattants doivent avoir un service de renseignements. Cela est en effet aussi nécessaire à l'artillerie et à l'aviation qu'au génie, aux troupes légères ou à l'infanterie. Il est du reste curieux de constater que si le service de renseignements existe à l'étranger et que chaque corps de troupe a ses officier, sous-officiers et soldats de renseignements, on n'en a pas encore compris chez nous partout la nécessité. Je m'empresse du reste d'ajouter qu'il s'est manifesté un revirement et que l'on saisit mieux l'importance de l'organisation et de l'instruction d'un service de renseignements, ceci dans toutes les armes.

A l'étranger, le service de renseignements (Intelligence Service, Nachrichtendienst) est confié aux meilleurs officiers, sous-officiers et soldats. On part de l'idée que les sacrifices ainsi consentis en personnel qualifié sont largement compensés par le rendement d'un bon service de renseignements qui, s'il fonctionne bien, économisera des vies à la troupe. En effet, dans le combat moderne, le chef ne peut plus se renseigner lui-même. Sa seule exploration de combat comme son observation personnelle du champ de bataille ne sauraient le tenir au courant de la situation, ni lui fournir tous les éléments de sa décision. Il lui faut des aides, le déchargeant de ce travail.

Nos officiers (Cdt. de bat. et rgt.) qui disent parfois : « Je n'ai pas besoin d'un officier de renseignements, je fais tout moi-même », n'ont pas réfléchi à ce que signifie conduire un corps de troupe dans la guerre moderne ; ils se figurent encore vivre en 1914 ! Ceux qui, au contraire, se sont donné la peine de former un bon officier de renseignements et un personnel à la hauteur de sa tâche apprécieront leurs services à la guerre.

A l'étranger, le gradé qui passe au service de renseignements y fait en général un stage en vue de s'y préparer à une fonction

supérieure. C'est en effet le meilleur moyen de préparer un futur commandant de compagnie ou de bataillon que de lui donner l'occasion d'étudier et de diriger pendant quelque temps le service de renseignements de son corps de troupe. Il prendra contact plus intimement avec son supérieur qui aura l'occasion de le voir à l'œuvre de près ; il apprendra à connaître le service dans un état-major et verra différents problèmes d'un peu plus haut. Chez nous, au contraire, on a encore souvent tendance à désigner comme officier de renseignements celui qui pour une raison quelconque ne peut ou ne veut prendre de l'avancement alors que revêtir la fonction d'officier de renseignements devrait être une condition à remplir pour être promu au grade supérieur.

Les meilleurs éléments de la troupe sont tout juste bons pour le service de renseignements. On objectera à cela que ce serait écrémer les unités en bons éléments. Je répondrai que mieux seront choisis les éléments du service de renseignements et plus son rendement sera bon, ce qui se traduira à la guerre par une économie de vies humaines ; n'est-ce pas l'essentiel ? Trop de nos commandants d'unités pensent avant tout à la situation actuelle, à leur mission de garde ou de surveillance et aux grands fronts qu'ils ont à occuper avec de faibles effectifs. Ils oublient de ce fait que la réussite de leur mission à la guerre dépendra dans une grande mesure du bon fonctionnement du service de renseignements. A l'échelon commandant de bataillon ou de régiment on oublie également parfois que seul un bon service de renseignements, donc de bons officiers et sous-officiers, permettra au commandement de prendre des décisions tactiques judicieuses, c'est-à-dire fondées sur une *connaissance de la situation réelle*.

L'INSTRUCTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Pour obtenir ce résultat final, d'avoir un bon service de renseignements et en admettant que le personnel en ait été choisi selon les principes que je viens de développer, que

faut-il et que peut-on faire en temps de paix ? Autrement dit, comment l'instruction du service de renseignements peut-elle être rationnellement organisée ? Voici quelques conseils à l'intention des officiers de renseignements de régiment :

1. C'est dans le cadre du régiment d'infanterie (groupement de combat indépendant, régiment léger, régiment d'artillerie, etc.) que l'instruction doit être dirigée.
2. Il y a avantage à grouper pour une relève entière (et non pour un cours de quelques jours seulement) les sections de renseignements du régiment et des bataillons en une *compagnie de renseignements*. En revanche, je crois qu'il serait illogique d'y ajouter les groupes de commandement des unités qui doivent rester auprès de leur capitaine et qui ne font du reste pas vraiment du service de renseignements, mais portent surtout leur effort sur la recherche de l'information.
3. Au début de toute période d'instruction (relève) il faut d'abord faire subir à tout le personnel un examen individuel sévère de sa tenue et de ses connaissances militaires : attitude de l'homme, manière de s'exprimer, maniement des armes individuelles, comportement sur la piste de combat, etc.
4. Cet examen de base passé, il faut examiner chaque homme au point de vue de ses aptitudes spéciales :
 - a) *aides de bureau* : sténographie, machine à écrire, rédaction sous dictée, emploi du code de combat et du chiffre « SP » ;
 - b) *estafettes* : lecture de la carte, orientation, utilisation du terrain à pied, à vélo ou à skis, mémorisation d'un rapport, etc. ;
 - c) *observateurs* : observation et description d'un secteur de terrain, observation rapide de troupes et armes ennemies d'après des photos de guerre, rédaction ou énoncé oral d'un rapport basé sur une observation,

situer sur la carte une observation faite dans le terrain, emploi des jumelles et de la lunette panoramique, croquis, signalisation morse au moyen de fanions.

5. Chaque homme du service de renseignements est ensuite attribué à l'une de ces trois catégories et son instruction spécialisée commence sans négliger de vérifier et de perfectionner chaque jour l'instruction de base comme combattant. Tout homme du service de renseignements devrait savoir se servir non seulement de son propre mousqueton et de grenades à main, mais également en tous cas du pistolet-mitrailleur et du FM. On se souviendra à ce propos que c'est au personnel du service de renseignements qu'incombe à la guerre de défendre lui-même son poste de commandement ou d'observation.
6. L'instruction d'ensemble comprend les exercices ci-après à répéter souvent :
 - a) exercices tactiques dans le cadre du bataillon ou du régiment sur la caisse à sable et dans le terrain en vue d'apprendre à saisir rapidement une situation tactique simple puis de formuler le rapport qui en découle ;
 - b) exercices d'identification et d'appréciation de renseignements, sur la carte, sur la caisse à sable et dans le terrain en montrant aux élèves des photos de guerre et en leur situant l'événement que la photo représente dans le terrain, puis en leur faisant formuler oralement ou par écrit le rapport qui en découle ; plusieurs identifications seront ensuite appréciées les unes par rapport aux autres par les hommes les mieux qualifiés et par les cadres ;
 - c) exercices de croquis de situation : porter sur un calque placé sur la carte 1 : 25 000 ou 1 : 100 000 une situation tactique simple d'un bataillon ou de quelques unités telle qu'elle ressort des exercices d'identification et d'appréciation ou faire dessiner un croquis sans échelle de la même situation ;

d) exercices-cadre : c'est-à-dire exercices d'une certaine envergure dans le cadre d'un régiment, où tous les postes de commandement, si possible jusqu'à la compagnie (et auxquels pour l'occasion on peut faire participer les groupes de commandement des compagnies) sont effectivement occupés et reliés entre eux par les moyens de transmission dont on dispose en réalité. Ces exercices se déroulent par phases d'une durée maximum de 3 heures chacune et doivent être soigneusement préparés dans tous leurs détails. Ils constituent l'examen final du fonctionnement du service de renseignements.

Dans une période de service de 4-5 semaines (période de relève actuelle) je recommanderais de faire un exercice-cadre par semaine, d'une durée de quelques heures la première fois et de 2-3 jours sans interruption vers la fin de la relève, cela afin d'éprouver également l'aptitude du personnel à résister à la fatigue et au manque de sommeil. Le dernier de ces exercices devrait être dirigé par le commandant de régiment en personne et tous ses commandants de bataillon et de compagnie (comme ceux des armes spéciales attribuées) devraient y participer, en occupant leurs postes de commandement.

Il va de soi que l'organisation de tels exercices exige une grande pratique et de bonnes connaissances tactiques de la part de leur directeur ; toute improvisation serait néfaste. Dans une prochaine étude j'aurai l'occasion de revenir en détail sur l'organisation et la direction d'exercices-cadre du service de renseignements.

Dans toute l'instruction il faudra constamment se rappeler les buts du service de renseignements à la troupe, tels que je les ai définis au début de cette étude. L'appréciation de la situation de nos propres troupes est *toujours l'essentiel*. En effet, une décision tactique qui serait prise sur la base d'un renseignement erroné sur la situation de nos propres troupes pourrait être désastreuse. C'est ce que l'on oublie malheureusement souvent dans nos exercices tactiques et manœuvres où

l'on voit trop comme tâche principale du service de renseignements la recherche du renseignement sur l'ennemi et où le commandement se figure que les ordres donnés sont forcément compris et exécutés comme il désire qu'ils le soient. Le service de renseignements a précisément pour tâche *principale* de renseigner le commandant de troupe sur la réalité, et cette réalité diffère très souvent de ce que l'on désire ou de ce qui a été ordonné, cela pour toutes sortes de raisons : erreurs des subordonnés, retards dus à la fatigue de la troupe ou à l'inexpérience des chefs, embarras de circulation, intervention de l'ennemi, pour ne citer que les principales.

L'imagination du directeur de ces exercices, ses connaissances militaires approfondies, la manière dont il se figure la guerre moderne (connaissances que chacun peut acquérir par la lecture et l'étude attentive des souvenirs de combattants, des ouvrages et articles parus, et surtout, des intéressantes brochures éditées par le service de renseignements de l'Armée sous le titre de *Enseignements de la guerre*) sont les éléments indispensables qu'il faut posséder pour créer, animer et instruire un service de renseignements à la troupe qui soit à la hauteur de sa tâche à la guerre.

* * *

L'enseignement donné aux futurs officiers de renseignements dans les cours spéciaux vise à les préparer à leur tâche. Il leur fournit la base de leurs connaissances et leur donne des idées et des indications. Il est indispensable que les officiers de renseignements perfectionnent leur instruction personnelle et celle de leurs subordonnés, tiennent ceux-ci et se tiennent eux-mêmes au courant des progrès et nouveautés et, surtout, bénéficient de l'appui de leurs supérieurs.

Je souhaite que cette modeste étude y contribue.

Colonel D. PERRET.
